

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Décision prise en application des dispositions édictées par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DECISION N°DM_2024_417

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DAVOURY -COMITÉ DES FÊTES OUEST

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23

Vu la délibération n° DEL_2023_002 du 8 février 2023 donnant délégation de pouvoirs au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU l'arrêté n°AP_2024_0413 du 18 octobre 2024 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

Considérant que le Comité des fêtes secteur Ouest, représenté par son président Thierry ALEXANDRE, sollicite la mise à disposition de la Salle DAVOURY

DECIDE

ARTICLE 1 – d'accorder la mise à disposition de la salle Davoury, au profit du Comité des Fêtes secteur Ouest le 20 novembre 2024, pour la tenue d'une assemblée Générale.

La présente mise à disposition est accordée à titre gracieux selon les conditions définies dans la convention signée entre les parties.

ARTICLE 2 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e)

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

ARTICLE 3 – M. le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin

Pour le Maire et par délégation, la maire adjointe

Lydie Le Poittevin

Signé électroniquement par : Lydie LE POITTEVIN

Date de signature : 22/10/2024

Qualité : Elue Santé, Handicap, Lutte contre les discriminations, Egalité hommes-femmes